



SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE

Bien Vivre en Val-de-Saône

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg en Bresse

COMMUNE DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars et à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE légalement convoqué le 21 mars 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Renaud DUMAY, Maire

Etaient présents : Renaud DUMAY - Benoît PEIGNÉ - Magalie PEZZOTTA - Matthieu ROLLET - Catherine GUTIERREZ - Pierrette BROSSE - Florence DALLY-DELÉGLISE - Fabrice RAPHANEL - Julien MONTEIL - Véronique VAILLANT - Claudette GUSELLA - Catherine TEDESCHI - Gilles LATTARD - Andrée CARRIER - Jérémie DEREMETZ - Théo COCHET

Étaient absents excusés : Céline POMMERET CHAUSSIN (pouvoir à Renaud DUMAY) - Françoise DURAND (pouvoir à Catherine TEDESCHI) - Arnaud BROUER (pouvoir à Matthieu ROLLET) - Fabienne PIRON (pouvoir à Julien MONTEIL) - Christophe BOUQUIN-JAFFRE - Cédric BADIN - Johan PIOLLET

Secrétaire de séance : Claudette GUSELLA

N°2025.03.27.01 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - COMMUNE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
20 voix Pour

DONNE ACTE de la présentation du compte administratif 2024 de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Affectation du résultat N-1 pour mémoire		856 584,71				856 584,71
Opérations réalisées sur l'exercice	935 407,50	1 134 503,03	2 577 432,88	2 707 934,28	3 512 840,38	3 842 437,31
Résultat de l'exercice		199 095,53		130 501,40		329 596,93
Résultats reportés N-1	599 992,07			428 807,79	171 184,28	
Résultats de clôture N	400 896,54			559 309,19		158 412,65
Restes à réaliser	26 506,00	342 041,00			26 506,00	342 041,00
Totaux cumulés	1 561 905,57	1 476 544,03	2 577 432,88	3 136 742,07	4 139 338,45	4 613 286,10
Résultats définitifs	85 361,54			559 309,19		473 947,65

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

APPROUVE le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières annexé au compte administratif, conformément à l'article L 2241-1 du CGCT.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

VOTE ET ARRÊTE les résultats définitifs du **compte administratif 2024 de la commune** tels que résumés ci-dessus.

N°2025.03.27.02 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - CAMPING

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
20 voix Pour

DONNE ACTE de la présentation du compte administratif 2024 du camping, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Affectation du résultat N-1 pour mémoire		3 951,83				3 951,83
Opérations réalisées sur l'exercice	238 470,80	250 911,83	23 124,04	25 000,00	261 594,84	275 911,83
Résultat de l'exercice		12 441,03		1 875,96		14 316,99
Résultats reportés N-1	20 311,83			39 156,78		18 844,95
Résultats de clôture N	7 870,80			41 032,74		33 161,94
Restes à réaliser	22 000,00	38 032,00			22 000,00	38 032,00
Totaux cumulés	280 782,63	288 943,83	23 124,04	64 156,78	303 906,67	353 100,61
Résultats définitifs		8 161,20		41 032,74		49 193,94

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

APPROUVE le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières annexé au compte administratif, conformément à l'article L 2241-1 du CGCT.

RECONNAIT qu'il y a des restes à réaliser.

VOTE ET ARRÊTE les résultats définitifs du **compte administratif 2024 du budget annexe du camping** tels que résumés ci-dessus.

N°2025.03.27.03 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 - COMMUNE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2024 pour la commune par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

N°2025.03.27.04 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 - CAMPING

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2023 pour le camping par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part

N°2025.03.27.05 – BUDGET COMMUNE 2025 – AFFECTATION ET REPORT DES RESULTATS 2024

Il est exposé :

En application des instructions budgétaires et comptables, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos doit être affecté selon le besoin de financement, soit en réserve, ce qui constitue l'autofinancement de la section d'investissement, soit en report à nouveau en section de fonctionnement.

	Exercice 2024	Fonctionnement	Investissement	Total
Résultats	Résultats de l'exercice 2024	130 501,40	199 095,53	329 596,93
	Résultat de clôture tenant compte des exercices antérieurs	559 309,19	- 400 896,54	158 412,65
	Solde des restes à réaliser	0	315 535,00	315 535,00
	Disponible	559 309,19	-85 361,54	473 947,65

Il est proposé d'affecter au budget 2025 les résultats comme suit :

DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- Report du solde d'investissement au compte 001 (D) - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : **- 400 896,54 euros**
- Affectation de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 (R) pour le besoin de financement de la section d'investissement : **+ 85 361,54 euros**

DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Affectation du solde de l'excédent de fonctionnement au compte 002 (R) - Résultat de fonctionnement reporté : **+ 473 947,65 euros**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité des votants, les affectations telles que proposées ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

N°2025.03.27.06 – BUDGET CAMPING 2025 – AFFECTATION ET REPORT DES RESULTATS 2024

Il est exposé :

En application des instructions budgétaires et comptables, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos doit être affecté selon le besoin de financement, soit en réserve, ce qui constitue l'autofinancement de la section d'investissement, soit en report à nouveau en section de fonctionnement.

	Exercice 2024	Fonctionnement	Investissement	Total
Résultats	Résultats de l'exercice 2024	1 875, 96	12 441, 03	14 316, 99
	Résultat de clôture tenant compte des exercices antérieurs	41 032, 74	7 870, 80	33 161, 94
	Solde des restes à réaliser	0	16 032, 00	16 032, 00
	Disponible	41 032, 74	8 161, 20	49 193, 94

Il est proposé d'affecter au budget 2025 les résultats comme suit :

DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- Report du solde d'investissement au compte 001 (D) - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : **+ 8 161,20 euros**
- Affectation de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 (R) pour le besoin de financement de la section d'investissement : **0 euros**

DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Affectation du solde de l'excédent de fonctionnement au compte 002 (R) - Résultat de fonctionnement reporté : **+ 41 032,74 euros**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité des votants, les affectations telles que proposées ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

N°2025.03.27.07 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DECIDE de maintenir les taux de la fiscalité directe pour 2025 comme suit :

- 28,35 % pour la taxe sur le foncier bâti
- 38,10 % pour la taxe sur le foncier non bâti
- 11,33 % pour la taxe d'habitation.

N°2025.03.27.08 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - COMMUNE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

APPROUVE et VOTE le budget primitif de la commune pour l'exercice 2025.

Celui-ci s'équilibre en fonctionnement et en investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT : **2 999 083,65 €uros**
INVESTISSEMENT : **899 407,00 €uros**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

N°2025.03.27.09 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - CAMPING

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

APPROUVE et VOTE le budget primitif annexe du camping pour l'exercice 2025.

Celui-ci s'équilibre en fonctionnement et en investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT : **78 988,46 euros**
INVESTISSEMENT : **64 814,22 euros**

N°2025.03.27.10 - Fonds d'aide pour soutenir l'emploi artistique et technique du spectacle vivant

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

APPROUVE l'adhésion au fonds d'aide proposé par le Groupement d'Intérêt Public « Cafés Cultures » pour soutenir l'emploi artistique et technique du spectacle vivant.

AUTORISE le Maire à adhérer au fonds d'aide et à signer tout document afférent.

N°2025.03.27.11 – Demande de subvention au titre de la DSIL pour la création d'un Chaucidou Rue Joseph Berlioz

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
19 Votes POUR, 1 Abstention (Fabrice RAPHANEL)

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DSIL 2025, pour La création d'un Chaucidou Rue Joseph Berlioz

APPROUVE le plan de financement au titre de la demande de subvention DSIL 2025 défini comme suit :

Sources	Libellés	Montant HT	Taux
Fonds propres	Commune de Saint-Didier	2 812,10 €	20,00 %
Emprunts			
Sous-total financement			
Union Européenne			
Etat – DETR ou DSIL	DSIL 2025	7 030,25 €	50,00 %
Etat – autre			
Conseil Régional			
Conseil Départemental	Ain, Terre de Vélo	4 218,15 €	30 %
Fonds de concours CC			
Sous-Total Subventions Publiques			
Total HT		14 060,50 €	100,00 %

N°2025.03.27.12 – Demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Ain pour la création d'un Chaucidou Rue Joseph Berlioz

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
19 Votes POUR, 1 Abstention (Fabrice RAPHANEL)

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Ain, pour La création d'un Chaucidou Rue Joseph Berlioz

APPROUVE le plan de financement au titre de la demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Ain défini comme suit :

Sources	Libellés	Montant HT	Taux
Fonds propres	Commune de Saint-Didier	2 812,10 €	20,00 %
Emprunts			
Sous-total financement			
Union Européenne			
Etat – DETR ou DSIL	DSIL 2025	7 030,25 €	50,00 %
Etat – autre			
Conseil Régional			
Conseil Départemental	Ain, Terre de Vélo	4 218,15 €	30 %
Fonds de concours CC			
Sous-Total Subventions Publiques			
Total HT		14 060,50 €	100,00 %

N°2025.03.27.13 - Demande de subvention de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'extension de la vidéoprotection

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'extension de la vidéoprotection

APPROUVE le plan de financement au titre de la demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes défini comme suit :

Sources	Libellés	Montant HT	Taux
Fonds propres	Commune de Saint-Didier	17 893,00 €	20,00 %
Emprunts			
Sous-total financement			
Union Européenne			
Etat – DETR ou DSIL			
Etat – autre			
Conseil Régional	Installer un système de vidéoprotection sur les EP	44 732,50 €	50,00 %
Conseil Départemental	Vidéoprotection	26 839,50 €	30,00 %
Fonds de concours CC			
Sous-Total Subventions Publiques			
Total HT		89 465,00 €	100,00 %

N°2025.03.27.14 - Demande de subvention du Conseil départemental de l'Ain pour l'extension de la vidéoprotection

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Ain pour l'extension de la vidéoprotection

APPROUVE le plan de financement au titre de la demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Ain défini comme suit :

Sources	Libellés	Montant HT	Taux
Fonds propres	Commune de Saint-Didier	17 893,00 €	20,00 %
Emprunts			
Sous-total financement			
Union Européenne			
Etat – DETR ou DSIL			
Etat – autre			
Conseil Régional	Installer un système de vidéoprotection sur les EP	44 732,50 €	50,00 %
Conseil Départemental	Vidéoprotection	26 839,50 €	30,00 %
Fonds de concours CC			
Sous-Total Subventions Publiques			
Total HT		89 465, 00 €	100,00 %

N°2025.03.27.15 - Demande de subvention au titre de la DETR pour l'extension de la vidéoprotection

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la préfecture au titre de la DETR 2025 pour l'extension de la vidéoprotection

APPROUVE le plan de financement au titre de la demande de subvention DETR 2025 défini comme suit :

Sources	Libellés	Montant HT	Taux
Fonds propres	Commune de Saint-Didier	53 679,00 €	60,00 %
Emprunts			
Sous-total financement			
Union Européenne			
Etat – DETR ou DSIL	Sécurité	35 786,00 €	40 %
Etat – autre			
Conseil Régional			
Conseil Départemental			
Fonds de concours CC			
Sous-Total Subventions Publiques			
Total HT		89 465, 00 €	100,00 %

N°2025.03.27.16 – Demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Ain pour la plantation d'arbres

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès Conseil départemental de l'Ain pour la plantation d'arbres

APPROUVE le plan de financement au titre de la demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Ain défini comme suit :

Sources	Libellés	Montant HT	Taux
Fonds propres	Commune de Saint-Didier	6 400,00 €	80,00 %
Emprunts			
Sous-total financement			
Union Européenne			
Etat – DETR ou DSIL			
Etat – autre			
Conseil Régional			
Conseil Départemental	Transition écologique	1 600,00 €	20,00 %
Fonds de concours CC			
Sous-Total Subventions Publiques			
Total HT		8 145,00 €	100,00 %

N°2025.03.27.17– Demande de subvention au titre de la DETR pour le remplacement du système de chauffage de la salle de la Lyre

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la préfecture au titre de la DETR 2025 pour le remplacement du système de chauffage de la salle de la Lyre

APPROUVE le plan de financement au titre de la demande de subvention DETR 2025 défini comme suit :

Sources	Libellés	Montant HT	Taux
Fonds propres	Commune de Saint-Didier	5 703,27 €	30,00 %
Emprunts			
Sous-total financement			
Union Européenne			
Etat – DETR ou DSIL	DETR – Attractivité des territoires	7 604, 36 €	40,00 %
Etat – autre			
Conseil Régional			
Conseil Départemental	Equipement de proximité	5 703,27 €	30,00 %
Fonds de concours CC			
Sous-Total Subventions Publiques			
Total HT		19 010, 90 €	100,00 %

N°2025.03.27.18– Demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Ain pour le remplacement du système de chauffage de la salle de la lyre

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Ain pour le remplacement du système de chauffage de la salle de la Lyre

APPROUVE le plan de financement au titre de la demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Ain défini comme suit :

Sources	Libellés	Montant HT	Taux
Fonds propres	Commune de Saint-Didier	5 703,27 €	30,00 %
Emprunts			
Sous-total financement			
Union Européenne			
Etat – DETR ou DSIL	DETR – Attractivité des territoires	7 604,36 €	40,00 %
Etat – autre			
Conseil Régional			
Conseil Départemental	Equipement de proximité	5 703,27 €	30,00 %
Fonds de concours CC			
Sous-Total Subventions Publiques			
Total HT		19 010,90 €	100,00 %

N°2025.03.27.19– Demande de subvention auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour le remplacement des abris-bus situés Route du Bas Mizériat

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

ACCEPTE la pose de 4 abris voyageurs aux arrêts :

- 2 arrêts : Bas Mizériat – Trêve Giroud dans les deux sens
- 2 arrêts : Bas Mizériat – Crozes dans les deux sens

AUTORISE le Maire à déposer les demandes de subventions, ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

N°2025.03.27.20– Demande de tarif pour une location de salle de la part de l'ADMR

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

REFUSE la mise à disposition à tarif réduit de la Halle Chamerat à l'ADMR pour l'organisation de leur bourse à la puériculture.

N°2025.03.27.21– Mise à jour des tarifs de l'École de Musique

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

FIXE les tarifs de l'école de musique à compter du 1^{er} septembre 2025 de la façon suivante :

	Elève de Saint-Didier-sur-Chalaronne et des communes participant financièrement	Elève extérieur à Saint-Didier-sur-Chalaronne
Initiation musicale , 45 mn	20 € par mois sur 10 mois soit 200 €/an	26 € par mois sur 10 mois soit 260 €/an
Solfège seul , 1 heure	21,00 € sur 10 mois soit 210 €/an	28 € par mois sur 10 mois soit 280 €/an
Instrument ou chant (sans solfège) + pratique collective		
30 minutes	35 € par mois sur 10 mois soit 350 €/an	46 € par mois sur 10 mois soit 460 €/an
45 minutes	56 € par mois sur 10 mois soit 560 €/an	73 € par mois sur 10 mois soit 730 €/an
Solfège + instrument ou chant + pratique collective		
30 minutes	56 € par mois sur 10 mois soit 560 €/an	73 € par mois sur 10 mois soit 730 €/an
45 minutes	77 € par mois sur 10 mois soit 770 €/an	100 € par mois sur 10 mois soit 1000 €/an

Cours collectif minimum 2 élèves (MPE et autres classes selon conditions *)		
30 minutes	17 € par mois sur 10 mois soit 170 €/an	23 € par mois sur 10 mois soit 230 €/an

Cours collectif minimum 2 élèves inscrits en instrument ou chant + Solfège + pratique collective. (Selon conditions *)		
30 minutes	39 € par mois sur 10 mois soit 390 €/an	51 € par mois sur 10 mois soit 510 €/an
45 minutes	49 € par mois sur 10 mois soit 490 €/an	65 € par mois sur 10 mois soit 650 €/an

Ensembles et orchestres seuls	20 € par mois sur 10 mois soit 200 €/an	26 € par mois sur 10 mois soit 260 €/an
--------------------------------------	--	--

Atelier Percussions de Rue		
Sans instrument mis à disposition	15 € par mois sur 10 mois soit 150 €/an	15 € par mois sur 10 mois soit 150 €/an
Avec instrument mis à disposition	25 € par mois sur 10 mois soit 250 €/an	25 € par mois sur 10 mois soit 250 €/an

La carte-découverte pratique musicale	Tarif annuel
	55 €

* Les cours collectifs sont destinés aux enfants inscrits en Musique Petite Enfance et aux élèves pratiquant un instrument ou du chant pour une pratique collective de 30 mn de cours avec au minimum 2 élèves inscrits, sous condition de faisabilité pédagogique et pratique (consultation préalable avec le Directeur).

PRECISE qu'en cas de participation financière d'une commune extérieure, les tarifs pour les élèves habitant Saint Didier sur Chalaronne seront applicables aux élèves de la commune participant financièrement.

DÉCIDE de fixer les réductions suivantes :

- 10 % à partir du 2^{ème} élève (enfant ou adulte) d'une même famille
- 15% pour l'élève instrumentiste participant aux cérémonies de Mémoire de la Commune, le 8 mai et le 11 novembre.

PRECISE que les nouveaux élèves peuvent bénéficier d'un cours d'essai gratuit.

DECIDE que la participation des familles sera facturée à compter du mois de l'inscription de l'élève.

PRECISE que la participation financière des familles ne pourra être remise en question en cas d'absence de l'élève, mais pourra être réduite en cas d'absence d'au moins 3 semaines consécutives du professeur et que les élèves s'engagent à suivre les cours pour une année entière.

AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

N°2025.03.27.22– Modification d'un temps de travail d'un emploi permanent

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

SUPPRIME un emploi permanent à temps complet dans le cadre d'emploi des A.T.S.E.M

CRÉÉ un emploi permanent à temps non complet à hauteur de 30h00 dans le cadre d'emploi des A.T.S.E.M

FIXE le tableau des emplois permanents et non permanents à effet au 15 août 2025 :

TABLEAU DES EMPLOIS à compter du 29 août 2025								
Postes permanents								
Filière	Cadre d'emploi	Affectation	Titulaire Contractuel	Catégorie	Temps de travail	Postes ouverts	Postes pourvus	Postes vacants
Administrative	Attaché	Responsable Administratif et Financier	T	A	TC	1	1	
	Rédacteur	Etat civil, Élections, Accueil, Secrétariat	T	B	24h (TNC)	1	1	
	Adjoint administratif territorial	Urbanisme, Cimetière, Accueil, Secrétariat	T	C	TC	1	1	
Administrative	Adjoint administratif territorial	Urbanisme, Cimetière, Etat Civil, Accueil, Secrétariat	T ou C	C	TC	1	1	
	Adjoint administratif territorial	Accueil, Secrétariat, Etat Civil, Salles	T	C	TC	1	1	
	Adjoint administratif territorial	Comptabilité, RH	T	C	TC	1	1	
Police municipale	Brigadier-chef principal	Police Municipale	T	C	TC	1	1	
Sanitaire et Sociale - Ecole	A.T.S.E.M.	École	T	C	30h (TNC)	1	1	
	A.T.S.E.M.	École	T	C	30h (TNC)	1	1	
Animation	Animateur / adjoint d'animation	Périscolaire, ACM, Restauration, École	C	C	TC	1	1	
	Adjoint d'animation territorial	Périscolaire, ACM, Restauration	T	C	TC	1	1	
	Adjoint d'animation territorial	Périscolaire, ACM, Restauration	T	C	TC	1	1	
	Adjoint d'animation territorial	Périscolaire, ACM, Restauration	T	C	TC	1	1	
	Adjoint d'animation territorial	Périscolaire, ACM, Restauration	T	C	TC	1	1	
	Adjoint d'animation territorial	Périscolaire, ACM, Restauration	T	C	TC	1	1	
Technique	Adjoint technique territorial	Services Techniques	T	C	TC	1	1	
	Adjoint technique territorial	Services Techniques	T	C	TC	1	1	
	Adjoint technique territorial	Services Techniques	T	C	TC	1	1	
	Adjoint technique territorial	Services Techniques	T	C	TC	1	1	
	Adjoint technique territorial	Services Techniques	T	C	TC	1	1	

	Adjoint technique territorial	Services Techniques	T ou C	C	TC	1	0	1
	Adjoint technique territorial	Entretien des locaux, ACM, Restauration	T	C	TC	1	1	
	Adjoint technique territorial	Entretien des locaux, ACM, Restauration	C	C	TC	1	1	
	Adjoint technique territorial	École	T	C	28h (TNC)	1	1	
Culturelle	Adjoint du patrimoine	Médiathèque	T ou C	C	TC	1	1	
	Assistant d'enseignement artistique (ATEA)	École de Musique	T	B	TC	1	1	
	Assistant d'enseignement artistique (ATEA)	École de Musique	T	B	3,25h	1	1	
	Assistant d'enseignement artistique (ATEA)	École de Musique	T	B	6,29h	1	1	
	Assistant d'enseignement artistique (ATEA)	École de Musique	T	B	6h	1	1	
	Assistant d'enseignement artistique (ATEA)	École de Musique	T	B	10h	1	1	
Total						30	29	1

N°2025.03.27.23– Vente des parcelles cadastrées section YC 51 et 52

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DÉCIDE de vendre les parcelles cadastrées section YC 51 et 52 d'une superficie de 1 620 m² à Madame et Monsieur PONCET Alexandra et Sébastien, pour un prix total de 486 € HT

DÉCIDE que les frais de notaires et de bornage liés à cette vente sont à la charge de l'acquéreur

AUTORISE, Monsieur le Maire à signer l'acte de vente correspondant et à effectuer toutes les démarches nécessaires à ladite cession

N°2025.03.27.24– Définition du nom des voies du Lotissement « Champ Loup »

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DÉCIDE d'adopter la dénomination suivante : « Rue Terre des Pièces » pour la voie du lotissement « Le Champ du Loup »,

AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

N°2025.03.27.25– Décision de non-réalisation d'une évaluation environnementale pour la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DECIDE de ne pas réaliser d'évaluation environnementale pour la procédure de modification n°2 du PLU.

RAPPELE que, conformément aux articles R153-20 et R153-21^o du code de l'urbanisme, cette délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la commune et d'un affichage pendant 1 mois en mairie.

PRECISE que le dossier réalisé en application de l'article R104-34^o du code de l'urbanisme ainsi que l'avis conforme de la MRAE est disponible en mairie.

N°2025.03.27.26– Approbation du candidat pour le local commercial ex-Fast and Bike

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DECIDE de choisir la candidature de l'entreprise CAPTAIN GAB INFO.

AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

N°2025.03.27.27– Convention relative aux frelons asiatiques

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

APPROUVE la convention avec le groupement de Défense Sanitaire de l'Ain pour la mise en place, le suivi et la collecte des résultats des pièges destinés à capturer les fondatrices frelons asiatiques

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

N°2025.03.27.28– Convention pour la mise en place d'un site de compostage partagée au camping municipal avec le SMIDOM Veyle Saône

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

APPROUVE la convention avec le SMIDOM Veyle Saône pour la mise en place d'un site de compostage partagée au camping municipal avec le SMIDOM Veyle Saône

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

N°2025.03.27.29– Demande de subvention auprès de la Région AURA pour l'organisation de l'Esti'Val de SAÔNE (au titre de l'aide « Organiser un festival ou une fête du livre »)

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'aide « organiser un festival ou une fête du livre » pour l'organisation de l'Esti'Val de Saône

AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

N°2025.03.27.30 – Compte-rendu des attributions exercées de l'organe délibérant

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE des attributions exercées par Monsieur le Maire par délégation et ayant donné lieu aux décisions suivantes :

Date	Nom	Adresse	Objet	Montant TTC
27/01/2025	NOREMAT	ARNAS	Révision + divers réparations	395,21 €
29/01/2025	ACRT	BOURG EN BRESSE	Modification serveur vocal interactif et répondeur	1 337,22 €
30/01/2025	RIVILIER	SAINT JUST SAINT RAMBERT	Chaussures Police Municipale	2 523,85 €
30/01/2025	MECADOMBES	SAINT DIDIER CHALARONNE	Entretien RENAULT ERGOS 446	312,00 €
31/01/2025	SIGNALS GIROD	CHARNAY LES MACON	Panneaux et fournitures	141,89 €
03/02/2025	LE PATRIOTE	LIMAS	Abonnement le patriote	1 623,89 €
10/02/2025	NOREMAT	ARNAS	Remplacement multiplicateur	1 190,16 €
10/02/2025	AF MACONNERIE	CRUZILLES LES MÉPILLAT	Reprise dalle en béton	40,00 €
10/02/2025	FEA	CHASSIEU	Contrat de maintenance portes sectionnelles	948,32 €
10/02/2025	WORLDPLAS	BESANCON	Contrat de maintenance des produits électroniqu	500,00 €
12/02/2025	PROTECSAN	CHALEINS	Réparation WC	1 829,90 €
12/02/2025	GARRY	MACON	Entretien tracteur-tondeuse	379,55 €
13/02/2025	SIGNALS GIROD	CHARNAY LES MACON	Colliers et boulons	58,78 €
14/02/2025	GARRY	MACON	Réparation du tracteur ISEKI	875,71 €
14/02/2025	CAUE	BOURG EN BRESSE	Adhésion 2025	151,45 €
14/02/2025	L'AVENTURE DU VIVANT	ECULLY	Formation CIPP DENSA pour les services techniques	1 260,00 €
18/02/2025	MENUISERIE GUIDE	ILLIAT	Remplacement volets roulants services techniques	2 568,00 €
19/02/2025	SIGNALS GIROD	CHARNAY LES MACON	2 PANNEAUX	186,88 €
20/02/2025	OFFICE DE TOURISME DE BOCAGE BRESSUIRAIS	BRESSUIRE	Hébergement et visite à Bressuire du 21.07.25 au 26.07.2025 - centre de loisirs	9 001,37 €
20/02/2025	MAISONNEUVE	BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	Transport à Cerizay - Centre de loisirs	5 910,00 €
20/02/2025	SERRE	BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	Fourniture et pose verre isolant	519,12 €
20/02/2025	DUFERCO MOREL	BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	Tôles larmées	363,31 €
21/02/2025	JUST MARRIED BAND	REPLONGES	Spectacle du 1er juillet 2025 Esti'Val de Saône	950 €
26/02/2025	MECADOMBES	SAINT DIDIER CHALARONNE	Entretien annuel tracteur	314,95 €
03/03/2025	SMIDOM	SAINT DIDIER CHALARONNE	Remplacement bac 350 L école F. DOLTO	48,00 €

Date	Nom	Adresse	Objet	Montant TTC
03/03/2025	SIEA		Devis bornes électrique place du Cessez le feu	34 717,80 €
05/03/2025	PUM	MACON	Devis tube annelé et grilles plates	1 274,70 €
07/03/2025	NATURALIS	LONGVIC	Devis de produits	919,16 €
07/03/2025	NOREMAT	ARNAS	Devis pièces Turbo spinta	967,20 €
11/03/2025	PROTECSAN	CHALEINS	Devis réparation fuite	434,23 €
13/03/2025	MAITRE GAELLE ESPOSITO	TREVOUX	Signification du PV de révocation à Mme CADOT	180,00 €
18/03/2025	CM E.I. CLAIRE MOREL	LYON	Accompagnement procédure marché public	6 270,00 €
19/03/2025	GARRY	MACON	Fourniture aspiratrice de feuilles HONDA	242,72 €
19/03/2025	TONIC RADIO	LYON	Concerts Esti'Val de Saône 2025	5 640,00 €
20/03/2025	BALIGAND SERVICES	CHANEINS	Coffrage en tôle	300,00 €
21/03/2025	SCB EQUIPEMENT	VARENNE LES MACONS	Armoire réfrigérée pour le camping	1 140,00 €
21/03/2025	SEDI Equipement	UZEZ	Registre enquête publique	26,40 €
22/03/2025	VISIOPCOM	ANTONY	Contrat de location d'espaces publicitaires – Capot Navette Municipale	3 840,00 €

N°2025.03.27.31 – Compte-rendu des demandes d'autorisations d'urbanisme en cours d'instruction

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE des autorisations d'urbanisme délivrées par Monsieur le Maire ci-dessous :

a. Autorisation du Droit des Sols

N° archive	N° dossier	Pétitionnaire	Section et n° de parcelle – Travaux envisagés
4295	DP 25 V0008	EDF Solutions Solaires	ZW 232 - Installation panneaux photovoltaïques
4296	PC 25 V0003	PLOMBERIE BERTHIER	ZV 152 - Construction bâtiment d'activité, aménagement de l'aire de stationnement et de la voie de desserte.
4297	DP 25 V0009	GATHERON Jean	ZX 101, 203 - Installation panneaux photovoltaïques
4298	PC 25 V0004	RONCET Jérémy	YB 067 - Extension maison 1er étage, construction piscine et terrasse
4299	DP 25 V0010	BOUCAUD Marie	AO 346 - Crédit d'un abri de jardin
4300	PC 25 V0005	LAPALUS Natacha	ZY 335 - Construction d'une maison N+1 et d'un garage à vélos
4301	DP 25 V0011	L'Atelier du Fleuriste	AP 191 - Installation bloc climatisation sur façade
4302	DP 25 V0012	SILISUN	ZO 177 - Installation panneaux photovoltaïques
4303	DP 25 V0013	DESCOMBES Emeric	AO 761 - Modification huisseries
4304	DP 25 V0014	LES JARDINS DU ZEPH	ZI 006 - Construction local stockage, installation 1 serre bi-tunnel, 1 serre semi-enterrée
4305	DP 25 V0015	JEANJEAN Sébastien	AO 422 - Arrachage d'une haie remplacée par une palissade composite
4306	PC 25 V0006	BERNARD-GODET Jean-Pierre	AO 779 - 782 - 783 - Construction d'une maison individuelle à RDC
4307	DP 25 V0016	PAQUERAUD Robert	YD 066 - Isolation des murs par l'extérieur avec crépi blanc
4308	DP 25 V0017	CHARMETON Marie-Christine	ZY 365 - Installation d'un carport
4309	DP 25 V0018	GARCIA Manon	AR 68 - Réfection de la toiture avec remplacement des tuiles

N° archive	N° dossier	Pétitionnaire	Section et n° de parcelle – Travaux envisagés
4310	DP 25 V0019	MAGNIN Renaud	ZW 200 - Installation panneaux photovoltaïques
4311	PC 25 V0007	PERRACHON Grégory	YB 219 - Changement de destination d'un hangar en 5 appartements
4312	DP 25 V0020	GUTIRREZ Catherine	YM 191, 192, 193, 194 - Création auvent pour terrasse (régularisation)
4313	DP 25 V0021	RIGOLLET Amélie	ZX 222 - Rénovation d'une maison d'habitation
4314	DP 25 V0022	PLANETE +	AO 752, 753 - Installation panneaux photovoltaïques
4315	DP 25 V0023	JONVAL Eric	ZP 196, 198, 257 - Création piscine et terrasse attenante
4316	PA 25 V0001	BLAIN DE BARROS Thomas	AO 576, 690, 691 - Aménagement de 2 lots à bâtir
4317	DP 25 V0024	DUMONT Aurélie	ZV 093 - Installation panneaux photovoltaïques
4318	DP 25 V0025	COMMUNE DE THOISSEY	YH 102 - Réfection de la toiture du bloc solaire camping
4319	DP 25 V0026	DELAYE Damien	ZE 96 - Mise en place d'un ALGECO
4320	PC 25 V0008	DELAYE Damien	ZE 96 - Construction d'un carport
4321	Cub 25 V0010	COUVERT-BARAKAT-COLLY	AO 563, 564, 565 -
4322	DP 25 V0027	GUERRIN Patrick	AP 85 - Réfection toiture et suppression de trois cheminées
4323	PC 25 V0009	FERRET Pascal	ZP 97, 107, 108 - Création deux chambres et buanderie, déplacement point d'eau dans garage existant
4324	PC 25 V0010	VALEOS	ZK 140 - Installation panneaux photovoltaïques
4325	DP 25 V0028	TEDESCHI Florent	ZO 143 - Aménagement d'une piscine
4326	DP 25 V0029	SIEA	ZV 264 - Implantation poste de transformation d'électricité
4327	PC 25 V0011	DUPONT Romain	ZM 149, 150, 152 - Installation serre multichapelle, serre tunnel, espace de stockage, local technique et un bureau
4328	PC 25 V0012	AUBOUIN-DECROIX Christine	AP 164 - Changement de destination
4329	DP 25 V0030	DUCRETTET Pascal	ZW 236 - Création d'une pergola autoportée
4330	DP 25 V0031	VALEOS	ZK 140 - Installation panneaux photovoltaïques

b. Déclaration d'intention d'aliéner

Date	N° de DIA	PARCELLES	ADRESSE
03/03/2025	DIA 001 348 25 V0004	YB 279 jusqu'à 308	LES ECHUDES
06/03/2025	DIA 001 348 25 V0005	ZY 335	321, rue de la Libération
06/03/2025	DIA 001 348 25 V0006	AR 68-69-70	496, rue de Crénans

Fait à Saint-Didier-sur-Chalaronne, le 10 avril 2024

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Renaud DUMAY

Claudette GUELEA